

55348

74262



Distr.: LIMITEE

E/ECA/PHSD/TC/91/WP.6
17 octobre 1991

NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième réunion de la Conférence des ministres
responsables de la planification, de la mise
en valeur et de l'utilisation des ressources
humaines

Quatrième réunion du Comité d'experts
18-20 novembre 1991

NOTE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION
DE LA VINGT-SEPTIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'OUA
SUR
LA CRISE DE L'EMPLOI EN AFRIQUE

L'objectif de la présente note est de présenter à la Conférence des ministres de la CEA responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, la Déclaration de la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur la crise de l'emploi en Afrique, et de recommander des mesures à prendre en application des recommandations de cette Déclaration.

La Déclaration reconnaît l'existence d'une crise profonde de l'emploi sur le continent, qui s'est traduite au fil des ans par un taux de chômage et de sous-emploi élevé et croissant. Ces conditions défavorables à l'emploi sont à la fois la conséquence et la cause de la faible productivité générale des différents secteurs de l'économie africaine et ont contribué considérablement à l'augmentation de la pauvreté, à la baisse accélérée des revenus et à l'exode des compétences. La crise de l'emploi est intimement liée aux autres facteurs qui ont engendré la crise socio-économique persistante que traverse l'Afrique. Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi constituerait de ce fait un important moyen d'attaquer de front les causes de la crise socio-économique africaine.

En conséquence, la Déclaration engage les gouvernements africains à appliquer certaines mesures visant à atteindre cet objectif. Les mesures ci-après sont proposées comme moyen de mettre en oeuvre les recommandations de la Déclaration.

1. Mesures visant à porter les taux de croissance du PIB à au moins 5% par an de façon à stimuler suffisamment la demande de main-d'oeuvre et accroître l'emploi.

i) Réforme agraire

Dans les cas où les régimes fonciers se sont révélés être un obstacle à une plus grande utilisation des terres pour l'agriculture, notamment lorsque de nombreux exploitants agricoles n'ont pas raisonnablement accès à la terre, une réforme agraire serait évidemment nécessaire dans le but d'accroître les possibilités de production agricole, améliorer la productivité rurale et réduire le sous-emploi, et orienter la main-d'oeuvre au chômage des zones urbaines vers les zones rurales où elle pourrait trouver un emploi rémunérateur.

ii) Accroissement de l'investissement public dans le secteur agricole

Au moins 20 à 25% de l'investissement public devrait être orienté vers le secteur agricole. Ces investissements devraient à moyen et long terme viser à accroître la productivité agricole, étendre les surfaces cultivées, accroître l'utilisation de la science et de techniques améliorées de production, et perfectionner les compétences agricoles et non agricoles. Ces investissements

devraient également chercher à améliorer les infrastructures d'appui à l'accroissement de la productivité grâce à des mesures telles que la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau plus efficaces, d'un plus grand nombre de programmes de travaux publics d'appui, de structures de transports et de stockage et de meilleurs systèmes de commercialisation.

iii) Extension du crédit et des services bancaires aux zones rurales

L'appui sous forme de crédit aux petits exploitants agricoles et aux entrepreneurs ruraux augmenterait considérablement les initiatives privées dans l'agriculture et les secteurs connexes de sorte à relever la productivité et créer davantage d'emplois dans les zones rurales. A cet égard, des programmes spéciaux à l'intention des femmes amélioreraient considérablement leur productivité, notamment dans le secteur alimentaire.

iv) Politique des prix agricoles

Un prix minimum garanti pour les produits alimentaires et la gestion stratégique de ces produits grâce à un système de stockage et de réserves permettraient d'assurer un revenu minimum régulier aux exploitants agricoles et stimuleraient la demande de main-d'oeuvre dans le sous-secteur agro-industriel, dans le secteur des transports, dans celui des services et dans le secteur commercial.

v) Relance de la croissance dans le secteur industriel

Des mesures spéciales devraient être prises en vue de réhabiliter la capacité productive installée et les infrastructures, améliorer les systèmes d'entretien, créer et renforcer les liens entre le secteur industriel et la base de ressources naturelles, réduire la dépendance à l'égard des facteurs de production importés pour la production agricole et promouvoir les petites entreprises du secteur non structuré de façon à stimuler la croissance de l'activité manufacturière à petite et moyenne échelle.

vi) Préservation des ressources financières

Des mesures devraient être prises pour réduire la fuite des capitaux des économies africaines, limiter les paiements au titre du service de la dette à des proportions raisonnables des recettes d'exportation, négocier des prix plus réalistes pour les produits d'exportation de l'Afrique et réduire de manière significative les dépenses militaires de sorte à économiser davantage de ressources

financières qui seront investies dans l'économie nationale pour relancer la croissance et le développement.

2. Mesures visant à assurer un développement axé sur l'homme, étant donné que l'être humain est l'ordonnateur et le dépositaire du développement et que le développement socio-économique ne se mesure, en fin de compte, qu'à la condition humaine.

i) Satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme

Il importe de faire en sorte que la main-d'oeuvre africaine actuelle et future ait des conditions de vie minimales acceptables qui lui permettent d'être ou de devenir autosuffisante et productive quant à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Il faut donc prendre des mesures pour améliorer substantiellement la santé, la nutrition, l'hygiène et le milieu de vie des Africains, notamment des enfants, des femmes et des communautés rurales, en ayant à l'esprit qu'un travailleur bien nourri et en bonne santé est plus productif et que les conditions de vie et le milieu de travail sont essentiels pour accroître la productivité. A cette fin, les programmes nationaux doivent être renforcés dans les domaines de la santé primaire, maternelle et infantile, de la préservation de l'environnement et de la production alimentaire.

ii) Amélioration des techniques et des compétences en vue de les rendre plus appropriées

Les services de vulgarisation, les programmes de formation professionnelle et technique, les compétences en matière d'éducation de base et d'alphabétisation fonctionnelle constituent les piliers à partir desquels on peut assurer la production en vue de l'autosuffisance des chômeurs, des personnes sous-employées et des couches défavorisées de l'économie africaine. Il importe donc d'accroître et de renforcer ces services et programmes de façon à renforcer la base des compétences en vue de créer des emplois et accroître la productivité. De même, il est nécessaire de revoir les programmes de l'enseignement de type classique afin de les adapter aux besoins du monde du travail. L'enseignement devrait également tendre à inculquer les vertus de l'autosuffisance et de la confiance en soi de sorte à mieux équiper les pauvres à faire face aux problèmes de la faible productivité et à les résoudre.

iii) Très souvent, la réglementation et les politiques fiscales et financières des gouvernements se révèlent trop rigides pour favoriser l'esprit d'entreprise. Des mesures doivent être prises pour créer l'environnement propice qui encouragerait les

populations à participer librement à la production de biens et services tout en retirant directement un bénéfice sous forme de revenus ou de leur consommation propre.

- iv) Il importe de faire preuve de discernement dans le choix des techniques au service du développement. Dans le secteur industriel en particulier, mais aussi dans les secteurs minier, agricole et des pêches, on a de plus en plus recours aux applications de la technologie, ce qui entraîne un déplacement de la main-d'oeuvre. La maximisation de l'emploi devrait être le principal critère de choix des techniques à utiliser dans les activités de développement.

3. Mobilisation et affectation des ressources

- i) Dans de très nombreux cas, les ressources de développement sont concentrées dans les secteurs qui créent le moins d'emplois. Ce sont l'agriculture et le secteur informel qui emploient le plus de main-d'oeuvre dans l'économie africaine. Investir dans les facteurs de production et l'infrastructure agricoles et dans l'appui à la gestion offrirait beaucoup plus d'avantages sous forme d'emplois et d'accroissement de la productivité. Les avantages seraient également importants si l'on investit dans les petites entreprises du secteur non structuré dont les possibilités d'accroissement de l'emploi sont dix fois plus élevées que dans le secteur structuré.
- ii) L'expérience dans d'autres régions du monde montre que l'exploitation d'un fonds de l'emploi pourrait considérablement contribuer à arrêter voire renverser effectivement la tendance à la hausse du chômage. Les gouvernements africains devraient sérieusement envisager de mobiliser leurs ressources au moyen de mesures fiscales originales, de subventions et d'autres formes d'appui financier obtenu auprès de la communauté internationale pour créer un tel fonds. Ce fonds pourrait être utilisé pour octroyer des crédits et des prêts, assurer la formation, fournir des facteurs de production, etc. de façon à encourager l'emploi indépendant et accroître la productivité.

4. Mesures à l'intention de groupes spéciaux

- i) La majorité des chômeurs en Afrique sont des jeunes. Etant donné la structure de la population africaine où les jeunes sont les plus nombreux et les tendances actuelles et futures de la croissance de la population active, il faut s'attendre à ce que le chômage des jeunes atteigne des proportions alarmantes d'ici la fin de la décennie. Il faut donc prendre des mesures spéciales

pour anticiper sur cette éventualité et la prévenir. Les programmes d'emploi des jeunes, les villages de formation des jeunes en vue de leur emploi et les systèmes de prêt en faveur des jeunes constituent des possibilités à examiner dans un effort visant à mettre fin à l'augmentation du chômage des jeunes.

- ii) Les femmes constituent l'essentiel de la population active. Ce sont elles qui produisent les denrées alimentaires et entretiennent le ménage en Afrique. En tant que groupe de producteurs, les femmes se heurtent aux problèmes de la faible productivité et des revenus bas qui proviennent essentiellement de la difficulté d'accès à la technologie et au capital et de l'analphabétisme. Il faut élaborer des programmes à l'intention de ce groupe dans le cadre des Stratégies prospectives d'Arusha pour la promotion de la femme que les gouvernements africains ont adoptées collectivement.

5. Coopération et intégration régionales

- i) Au niveau national, les gouvernements devraient s'efforcer d'être plus tolérants à l'égard de ressortissants d'autres pays africains désireux de participer à leurs marchés du travail. Sur le plan collectif, ils devraient s'efforcer de formuler des stratégies de développement des marchés sous-régionaux du travail dans le cadre du Traité portant création de la Communauté économique africaine.
- ii) De même, il faudrait intensifier les efforts pour encourager un meilleur partage des compétences entre pays africains de façon à assurer une utilisation optimale de la main-d'oeuvre africaine de niveau intermédiaire et de haut niveau, freiner l'exode des compétences de l'économie de la région et réduire la dépendance actuelle du continent à l'égard des compétences étrangères. A cette fin, il faudrait utiliser davantage le Programme de retour des compétences pour l'Afrique de la CEA et apporter un appui au projet de programme d'échange d'experts africains.

CM/1674(LIV)
LC/Decl.1(XIV)Rev.II
Annexe IV

DECLARATION DE LA VINGT-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT SUR LA CRISE DE L'EMPLOI
EN AFRIQUE

DECLARATION DE LA VINGT-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT SUR LA CRISE DE
L'EMPLOI EN AFRIQUE

1. Nous Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunis à notre vingt-septième session ordinaire tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 5 juin 1991, avons procédé à un examen critique de la crise de l'emploi et des défis que notre continent a à relever durant les années 90 et au-delà.
2. Nous avons noté avec une grande inquiétude que, malgré nos efforts acharnés pour promouvoir le développement sur notre continent et résorber la crise de l'emploi dans nos divers pays, les taux de chômage et de sous-emploi dans les zones urbaine et rurale ont augmenté considérablement sur le continent au cours des années 80. Outre la progression du chômage et du sous-emploi, il y a une déperdition des ressources humaines du fait de l'émigration et de l'exode des compétences. Nous sommes conscients que l'accroissement du chômage et du sous-emploi s'est accompagné d'une baisse des revenus et d'une aggravation générale de la pauvreté.
3. Nous sommes conscients aussi du fait que le fardeau du chômage est supporté de façon disproportionnée par nos jeunes que nous avons formés à grands frais pour les préparer à participer pleinement à notre processus de développement. Nous avons également noté que les potentialités des femmes du continent, en tant qu'agents importants et actifs dans le développement socio-économique, ne sont toujours pas utilisées pleinement.
4. Nous reconnaissons que la crise de l'emploi fait planer une menace grave sur la stabilité socio-politique future et les perspectives de développement de nos pays respectifs.
5. Pleinement conscients de nos responsabilités d'assurer un développement rapide, de maintenir la stabilité politique et sociale, de réaliser le progrès et de préparer un avenir plus brillant pour nos enfants et les générations futures, nous nous engageons de nouveau à appliquer vigoureusement les politiques, programmes et mesures nécessaires pour relever le défi de l'emploi en Afrique, dans les années 90 et au-delà, et résoudre ainsi la crise de l'emploi sur notre continent.
6. Nous réaffirmons notre engagement antérieur d'appliquer résolument le Plan d'action de Lagos (PAL), le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel pour faire en sorte que la crise de l'emploi et le chômage qui menacent au cours des années 90 soit affronté avec succès.
7. Plus précisément, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires, dans les limites de nos ressources, pour accélérer le taux de croissance de notre produit intérieur brut afin qu'il atteigne au moins 5% par an, car c'est ce qui est nécessaire pour améliorer la situation de l'emploi. Cet objectif peut paraître ambitieux si on le compare au taux de croissance de 2,3% par an, taux le plus élevé réalisé au cours de la période 1986-1990. Un taux de croissance de 5% par an pourrait toutefois être atteint en particulier, si nous persévérons dans nos efforts et programmes actuels visant à opérer des réformes économiques et si nos

partenaires du développement dans les pays industrialisés redoublent d'efforts pour alléger considérablement le fardeau de notre dette extérieure.

8. Nos efforts dans le domaine des réformes économiques et nos programmes d'ajustement structurel au cours des années 90 doivent, dès le départ, se démarquer quant à leurs objectifs des programmes d'ajustement orthodoxes des années 80, tel qu'indiqué dans le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS) que nous avons déjà adopté et que nous devons mettre en oeuvre plus énergiquement dans toute la région.

9. Nous sommes conscients que la reprise de la croissance économique ne suffira pas en elle-même à résoudre la crise de l'emploi en Afrique. C'est pourquoi, notre stratégie de développement en Afrique, durant les années 90 et au delà, sera davantage axée sur l'homme, encouragera une approche démocratique et participative et sera plus adaptée à l'environnement. La stratégie de développement mettra davantage l'accent sur la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux et la restructuration de nos systèmes de production afin de répondre à ces besoins. Une attention plus grande sera accordée à la mobilisation des ressources intérieures, à la discipline budgétaire, à la culture de l'entretien et au développement des capacités d'entrepreneurs de nos populations.

10. Nos politiques macro-économiques et sectorielles seront revues afin de faire en sorte que nos projets de développement et les techniques que nous appliquons permettent d'assurer des emplois accrus à notre main-d'oeuvre abondante tout en nous faisant faire des économies de capitaux et de devises étrangères que nous ne possédons qu'en très petites quantités et qui sont les principaux obstacles à nos efforts de développement. Donc, lorsque nous allouons les ressources, nous accorderons une plus grande priorité aux secteurs et projets qui créent plus d'emplois. A cette fin, le secteur rural, le secteur non structuré urbain, les moyennes, petites et micro-entreprises ainsi que les projets de construction et de production à haute intensité de main-d'oeuvre bénéficieront d'une attention plus grande que par le passé.

11. Nous sommes convaincus que la création de possibilités d'emploi accrues dans les régions rurales que nous rendrons plus attrayantes contribuera au mieux-être de la majorité de nos populations, permettra de réaliser l'objectif de l'autosuffisance alimentaire et mettre fin à l'exode rural. Par conséquent, nous prendrons les mesures nécessaires pour accorder une attention plus grande à la promotion de l'emploi rural par l'augmentation de la production agricole, tel que prescrit dans le Plan d'action de Lagos, l'Acte final de Lagos, le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et le CARPAS. Nous améliorerons aussi les perspectives d'emploi dans les régions rurales en encourageant l'emploi rural non agricole par un soutien accru aux industries agricoles et aux industries rurales familiales et par la mise en place d'un secteur des services et des infrastructures dans les régions rurales. Nous encourageons aussi en général les moyennes, petites et micro-entreprises et ferons en sorte d'intégrer davantage les activités rurales non agricoles à la production nationale, en particulier la production agricole et du secteur non structuré urbaine.

12. Nous notons que notre secteur structuré n'a apporté qu'une contribution limitée à la création d'emplois pour notre population active croissante. Nos efforts visant à assurer la croissance rapide de notre économie et à réduire nos

moderne dans le domaine de l'emploi. En conséquence nous continuerons à explorer tous les moyens possibles pour permettre à nos secteurs modernes de créer plus rapidement des emplois pour la main-d'oeuvre productive, en guise de soutien à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

13. Nous nous rendons compte cependant que le secteur non structuré continuera à contribuer au développement d'emplois dans le secteur urbain, dans un avenir prévisible. Nous redoublerons donc d'efforts pour accroître la productivité et les revenus dans ce secteur. A cette fin, nous ferons tout pour que les opérateurs dans le secteur non structuré aient un meilleur accès aux moyens de production tels que la terre, les capitaux, les méthodes de gestion plus rationnelles, la technologie et la formation et pour qu'ils puissent facilement commercialiser leurs produits. Nous améliorerons et développerons leurs capacités d'entreprise sans décourager leurs aspirations à l'autonomie. Nous améliorerons aussi l'environnement général propice à la promotion de ce secteur.

14. Tout en déployant des efforts inlassables pour promouvoir l'emploi, nous sommes conscients que toutes les couches de notre population doivent voir leur situation de l'emploi s'améliorer et nous nous emploierons à répondre à ce besoin. Cependant, à ce sujet, c'est aux jeunes, groupe cible, qui constituent le gros des chômeurs en Afrique que nous porterons une attention particulière. Nous nous engageons par conséquent à renforcer nos politiques et programmes spécifiques de promotion de l'emploi pour cette catégorie de population. Ces politiques viseront de plus en plus à dispenser une meilleure formation, à fournir des facilités de crédit, à mettre en place des politiques fiscales d'encouragement, à assurer l'accès à la terre et à fournir une assistance technique et administrative de la part des gouvernements.

15. Un autre aspect de la politique de soutien en faveur de l'emploi pour les jeunes consistera à élaborer et à exécuter une politique d'éducation et de formation plus efficace afin d'établir un lien plus adéquat entre l'éducation et la formation, d'une part, et les besoins sur le marché du travail et les nécessités pour l'édification de la nation, de l'autre. Nos politiques d'éducation et de formation viseront aussi à inculquer et à développer davantage l'esprit d'entreprise.

16. Un autre groupe cible auquel il nous faut porter une attention particulière dans les efforts que nous déployons pour promouvoir l'emploi est constitué par les femmes qui représentent plus de 50% de notre population. Nous avons certes accompli beaucoup de progrès dans nos efforts visant à promouvoir l'emploi des femmes et à accroître leur contribution à la production économique, mais nous sommes aussi conscients que les femmes sont toujours désavantagées compte tenu de leurs poids dans la société. Nous réaffirmons notre détermination exprimée dans le Plan d'action de Lagos à accorder à l'emploi des femmes la priorité qu'il mérite. Nous redoublerons aussi d'efforts pour assurer une application plus énergique des Stratégies prospectives de Nairobi et de la Déclaration d'Abuja concernant le rôle des femmes dans le développement, ainsi que d'autres résolutions pertinentes de l'OUA et d'organismes des Nations Unies.

17. Les personnes handicapées constituent aussi un groupe cible qui a toujours retenu notre attention. Par conséquent, nous redoublerons d'efforts pour répondre aux besoins de ces groupes vulnérables et défavorisés et en tiendrons compte dans nos stratégies principales visant à résoudre notre crise de l'emploi.

18. Nous sommes conscients du fait que l'ampleur et la gravité de notre crise de l'emploi sont étroitement liées à l'accroissement rapide de notre population active qui est trois fois plus importante que dans les pays industrialisés et environ deux fois plus nombreuse que dans d'autres pays en développement. Nous examinerons donc plus soigneusement nos politiques en matière de population afin d'établir un lien entre l'accroissement de la population active et les capacités et taux de croissance de nos économies et d'accorder une plus grande priorité à l'amélioration de la santé de nos populations, en particulier par des programmes de soins de santé primaires.

19. Nous reconnaissons la nécessité de porter une attention accrue aux possibilités de coopération intra-africaine pour la solution de nos problèmes d'emploi au niveau national. A cet égard, nous encourageons une intégration plus poussée des marchés du travail dans le cadre du Traité créant la Communauté économique africaine que nous avons signé.

20. Nous réaffirmons qu'il est de notre responsabilité de résoudre notre crise de l'emploi avec essentiellement nos propres moyens. La plus grande priorité que nous accordons au règlement de notre crise de l'emploi, conformément à notre engagement, se traduira par des allocations de ressources plus importantes prélevées sur nos budgets nationaux pour des activités de promotion de l'emploi. Il faudra, à cet effet, renforcer les institutions s'occupant de ces questions ou créer, le cas échéant, d'autres institutions.

21. Nous demandons à nos partenaires du développement, tant sur le plan multilatéral que bilatéral, de tenir compte de nos priorités telles qu'établies dans la présente Déclaration et d'accroître leur appui aux programmes et projets de mise en valeur des ressources humaines et de promotion de l'emploi. Nous lançons un appel en particulier aux institutions comme la Banque africaine de développement, d'autres institutions financières sous-régionales et régionales africaines, la Banque mondiale, le PNUD, pour qu'ils fournissent un soutien financier accru à nos efforts de mise en valeur des ressources humaines et de promotion de l'emploi. Enfin, nous lançons également un appel aux institutions des Nations Unies en général, et en particulier à la CEA, à l'OIT, à l'UNESCO, à l'UNICEF, à l'OMS et au FNUAP pour qu'elles jouent un rôle important individuellement, de concert et en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OUA, dans l'application de la présente Déclaration.